

**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LE JEUDI 28 JUILLET 2022**

Le 28 juillet 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Souilhe, se sont réunis à 20H30, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 juillet 2022 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents** : M. Raymond VELAND, M. Éric ROSALIE, Mme Martine FONTANIÉ, M. Gilbert PICCININI, Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mme Charlotte BOETTI, M. Freddy GAUTHIER, M. Jean-Marie ROSALIE,

**Était absent excusé** : M. Grégoire ECK,

**Était Absente** : Mlle Corinne CARMES

**Secrétaire de Séance** : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Martine FONTANIE est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

**Approbation du compte rendu de la réunion du 9 juin 2022**

Les membres du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité des présents** le compte rendu relatif à la réunion du Conseil Municipal du 9 juin 2022.

**Délibération DL 2022-15 : Adhésion au service de Mission Temporaire du CDG11 suite augmentation tarif**

M. le Maire indique que le CDG11 augmente ses tarifs concernant la mise à disposition de personnel temporaire. La commune adhérant à ce service, il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec la bonne tarification.

*Le Conseil Municipal approuve la signature d'une nouvelle convention à la majorité des présents :*

POUR : 3 voix

CONTRE : 2 voix (Mme Charlotte BOETTI, M. Jean Marie ROSALIE)

ABSTENTION : 3 voix (Mme Sandrine BEN SOUSSAN, M. Freddy GAUTHIE, M. Eric ROSALIE)

**Délibération DL 2022-16 : Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la CCCLA a reçu le 5 mai dernier le rapport d'observations définitives pour les exercices 2015 et suivants de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie. Lors de ce contrôle de nombreux points positifs ont été relevés. Ce rapport d'observations définitives a été adopté à l'unanimité par le conseil communautaire le 8 juin 2022.

*Le Conseil Municipal*

*adopte à la majorité des présents le rapport d'observations définitives des exercices 2015 et suivants :*

POUR : 7

ABSTENTION : 1 (M. Jean Marie ROSALIE)

**Délibération DL 2022-17 : Modification n°10 des statuts de la CCCLA**

M. le Maire précise que la CCCLA souhaite intégrer les sites de Castelnaudary liés aux compétences « Accueil de loisirs extrascolaires Ado » et Prestation de Service Jeunes.

*Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents la modification n°10 des statuts de la CCCLA.*

**Délibération DL 2022-18 : Instauration du Compte Epargne Temps (CET) pour le personnel communal**

M. le Maire explique que le projet de délibération concernant l'instauration du CET pour le personnel de la commune a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion 11. Il rappelle que ce CET ne pourra, pour cause de nécessités de service, être soldé en totalité en une seule fois excepté au terme des congés maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant, de proche aidant ou de solidarité familiale où il ne peut être refusé.

*Après en avoir discuté le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents l'instauration du CET*

**Délibération DL 22-19 : Adhésion au service Médecine de Prévention et de santé au travail du CDG11**

M. le Maire indique que la surveillance médicale des agents est déjà assurée par le CDG11. Ce service assure maintenant de nouvelles missions comme l'action en milieu de travail, la prévention des risques professionnels.

*Après en avoir discuté le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents l'adhésion au service de Médecine de Prévention et santé au travail géré par le CDG11.*

## Questions et informations diverses :

### ♦ SYADEN

Le SYADEN recense actuellement, dans le cadre du projet FACE (Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale) les communes intéressées par un accompagnement concernant l'éclairage public ayant pour but : la maîtrise de coûts, la réduction des nuisances lumineuses, l'amélioration du réseau. Ce projet lié à la transition écologique du plan de relance 2022 vient en complément des travaux actuellement engagés dans la commune.

La commune a perçu la subvention relative à la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux d'un montant de 14116.00 € et 8000 pour des travaux effectués les années précédentes.

La seconde tranche de travaux a été validée. Elle concerne :

7 luminaires Chemin du Pal – 1 luminaire Impasse du Pal – 5 luminaires Lotissement du Pal – 4 luminaires Chemin Carrière Nouvelle – 4 luminaires rue du Bari long – 2 luminaires manquants chemin de la Foun – 3 luminaires rue du château d'eau – 1 luminaire au croisement du chemin de la Carrière Nouvelle et de la rue du Château d'eau et le changement de l'armoire en haut du chemin de Pal.

Un nouveau dossier sera préparé, afin de finaliser les travaux en 2023.

### ♦ Logement école

Les locataires se plaignent d'un manque d'isolation du logement. Un contrôle avait été effectué avant leur arrivée, concluant que ce logement est bien équipé d'un double vitrage et isolé avec de la laine de verre sur les combles, qu'il n'y a pas de travaux à prévoir pour l'instant.

### ♦ Conseil d'école

Les institutrices remercient la commune pour les divers travaux effectués ainsi que la mise à disposition de ventilateurs et rafraîchisseur d'air. La municipalité étudie la possibilité d'équiper les classes d'une climatisation réversible.

### ♦ SIMEP

Le changement de prestataire pour la fourniture des repas va engendrer une augmentation du prix qui de 2.89 € passera à 3.29€

### ♦ Nuisances

Des habitants se sont à nouveau plaints de nuisances provoquées par la divagation de chiens dans leurs propriétés et dans le village. Il est demandé aux propriétaires de ces animaux, de les tenir chez eux.

D'autre part il a été à nouveau constaté de nombreuses déjections d'animaux dans les rues du village. Nous vous rappelons que des bornes de propreté avec distributeur de sachets sont installées dans le village, et vous prions de les utiliser pour ramasser les déjections de vos animaux. Afin de maintenir notre village propre, il est demandé aux personnes qui promènent leurs animaux de le faire en dehors des lieux d'habitations, de l'aire de jeux et de ne pas les laisser en liberté.

### ♦ Souilhe Football Club

M. le Maire félicite le SFC pour l'organisation du tournoi de sixte séniors Guy Condouret le 18 juin dernier. Il regrette le manque de participation des habitants du village. Le conseil municipal indique qu'il y a peut être un manque de communication dans le village.

### ♦ Journée du Patrimoine

L'équipe qui travaille sur la valorisation du patrimoine et l'histoire de Souilhe organisera lors des journées du patrimoine des visites commentées le samedi 17 septembre après midi. Pour cette première manifestation 3 thèmes ont été retenus :

la fontaine et ses sources, l'école et les auge. Des affiches explicatives avec un QR code ludique préparées en collaboration avec les institutrices, seront fixées aux 3 endroits. Vous pourrez également visiter une exposition de photos à la salle de la mairie.

Nous comptons sur votre participation à cette manifestation.

### ♦ Distributeur de Pains

Un nouveau distributeur de pains est maintenant opérationnel, il délivre uniquement du pain, mais si vous souhaitez des viennoiseries le week-end il est possible de les commander quelques jours avant. C'est un boulanger de TOUTENS qui vient alimenter cet appareil 2 fois par jour : vers 9h10 le matin et une autre fois en début d'après midi.

### ♦ Containers Poubelles

Les containers sont nettoyés par le SMICTOM mais ce nettoyage n'étant pas satisfaisant, il est proposé d'étudier la possibilité d'effectuer un lavage plus complet de ces containers par le cantonnier. L'organisation du ramassage des ordures ménagères par le SMICTOM ne permet pas de demander un second passage dans la semaine, qui de plus serait un service payant.

Les travaux de d'aménagement des deux nouvelles aires de stockage des containers sont en cours.

Nous vous demandons à nouveau de bien vouloir **ouvrir et plier les cartons avant de les déposer dans les containers jaunes.**

### ♦ Etat de catastrophe naturelle

Suite à la sécheresse la commune a demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, elle n'a malheureusement pas obtenu cette reconnaissance.

La séance est levée à 22h25

Le Maire

Raymond VIELAXIE



La secrétaire

Martine FONTANIÉ

Toutes les informations concernant notre village sur le site internet de la mairie : [souilhe.fr](http://souilhe.fr)